



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire

Date de convocation du conseil municipal 13/03/2025

Présents

ARRIBAT Bernard
COLLET Jessica
DURAND Bernard
PITON Isabelle
PONS Françoise
PROENCA Antoine
RAZIMBAUD Olivier
ROQUE Christiane
STELLA Nicole

Absents

ALARY Carole
MARTY Josette
LAPETINA Nicolas
RAMADIER Mickaël

Secrétaire de séance

DURAND Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer
Le procès-verbal de la réunion du 12 février 2025 est approuvé à l'unanimité

1°) Présentation projet agrivoltaïque Samsolar chez Roques Fernand Lardenas et demande de déclassement du chemin communal.

La société Samsolar est venu présenter son projet agrivoltaïque sur les parcelles de Monsieur ROQUES le 6 mars dernier.

Ils sont invités ce jour à venir présenter leur projet afin que le conseil municipal émette un avis.

De plus Monsieur ROQUES souhaite demander à la commune la possibilité de déclassement du chemin communal aujourd'hui inexploité (entre les parcelles cadastrales G n°324 et 492,495,496) afin de le lui céder et l'échanger avec le réel chemin emprunté (au sud de la parcelle G 324). La société Samsolar prendra à sa charge les frais de bornage géomètre si le permis de construire est accepté.

Le conseil a voté et donne un avis favorable au projet agrivoltaïque sur les parcelles de Monsieur ROQUES par :

7 voix pour 2 voix contre 1 abstention

2°) Vote du compte de Gestion

Il est proposé de voter le compte de gestion

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement de compte de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun, des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire

- statuant sur l'exécution du budget 2024

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il est proposé de voter les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 qui a été dressé par Monsieur le trésorier et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Mr Daniel VIDAL, Maire est invité à quitter la salle est n'a pas pris part au vote

Le conseil à l'unanimité :

- approuve les comptes de gestion du CCAS, de la Commune, de la Station-Service, de l'Eau et l'Assainissement et du Lotissement

3°) Vote du compte administratif 2024

Suite à la présentation faite du compte administratif,

il est constaté aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

il est reconnu la sincérité des restes à réaliser

les résultats sont arrêtés tels que résumés en annexe

Budget commune 2024			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	997 876,94	388 610,42	1 386 487,36
Recettes	1 339 671,61	1 234 981,00	2 574 652,61
Résultat exercice	341 794,67	846 370,58	1 188 165,25
Résultat antérieur	265 130,82	-574 506,33	-309 375,51
Résultat cumulé	606 925,49	271 864,25	878 789,74
Reste à réaliser Dépenses		545 804,17 €	
Reste à réaliser Recettes		208 490,00 €	
Solde Reste à réaliser		- 337 314,17 €	
Budget EAU 2024			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	236 829,94	158 387,04	395 216,98
Recettes	235 690,01	146 650,00	382 340,01
Résultat exercice	-1 139,93	-11 737,04	-12 876,97
Résultat antérieur	4 526,65	-35 922,34	-31 395,69
Résultat cumulé	3 386,72	-47 659,38	-44 272,66
Reste à réaliser Dépenses		162 889,75	
Reste à réaliser Recettes			
Solde Reste à réaliser		162 889,75	

Budget STATION SERVICE 2024			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	19 303,68	20 042,78	39 346,46
Recettes	12 969,17	23 069,92	36 039,09
Résultat exercice	-6 334,51	3 027,14	-3 307,37
Résultat antérieur	-22 781,47	107 613,18	84 831,71
Résultat cumulé	-29 115,98	110 640,32	81 524,34

Budget CCAS 2024			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	4 006,75	0,00	4 006,75
Recettes	3 790,88	0,00	3 790,88
Résultat exercice	-215,87	0,00	-215,87
Résultat antérieur	666,70	0,00	666,70
Résultat cumulé	450,83	0,00	450,83

Budget Lotissement 2024			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	172 254,38	162 865,93	335 120,31
Recettes	172 254,41	162 905,82	335 160,23
Résultat exercice	0,03	39,89	39,92
Résultat antérieur	-2 287,07	-82 817,05	-85 104,12
Résultat cumulé	-2 287,04	-82 777,16	-85 064,20

Mr Daniel VIDAL, Maire est invité à quitter la salle est n'a pas pris part au vote

Le conseil à l'unanimité approuve les comptes administratifs ci-dessus

4°) Affectation des résultats du compte administratif 2024

Après avoir examiné les documents budgétaires conformes à l'instruction M57

Il est proposé d'affecter les résultats issus du compte administratif 2024 comme suit :

	RÉSULTAT CA 2023	VIREMENT A LA BI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-491 364,89 €		846 370,58 €	545 904,17 € 208 490,00 €	-337 314,17 €	17 991,52 €
FONCT	713 741,55 €	529 688,88 €	341 794,97 €			525 847,33 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de **355 305,69 €**

BUDGET GENERAL

AFFECTATION DE RESULTAT = 0,00€

	RÉSULTAT CA 2023	VIREMENT A LA BI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	89 829,63 €		-11 737,04 €	162 889,75 €	-162 889,75 €	-84 797,18 €
FONCT	67 423,18 €		-1 139,93 €			66 283,26 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de **78 082,59 €**

BUDGET EAU

AFFECTATION DE RESULTAT= 66 283,26 €

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	107 615,16 €		3 027,14 €		0,00 €	110 640,32 €
FONCT	-22 781,47 €		-1 334,51 €			-29 115,98 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de **110 640,32 €**

BUDGET STATION SERVICE

AFFECTATION DE RESULTAT= 0,00€

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €
FONCT	606,70 €		-215,87 €			450,83 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de **0,00 €**

BUDGET CCAS

AFFECTATION DE RESULTAT= 0,00€

Mr Daniel VIDAL, Maire est invité à quitter la salle est n'a pas pris part au vote

Le conseil à l'unanimité approuve les affectations de résultats proposés

5°) Vente à la commune des parcelles L 957 et L 958 pour l'euro symbolique

Mr et Mme Gayraud Claude et Jacqueline proposent de régulariser les parcelles L957 et 958 à Candoubre suite à une erreur notariale dans les cessions successives. Ils souhaitent nous céder les parcelles sises ci-dessus pour l'euro symbolique.

Le conseil à l'unanimité approuve ledit rapport

6°) Proposition des coupes de bois de l'exercice 2025

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office national des forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes de bois à l'état d'assiette prévues. L'ONF propose d'inscrire les coupes pour l'exercice 2025 dans les forêts relevant du Régime Forestier et demande au conseil municipal de se prononcer sur la destination et le mode de vente de celles-ci.

ETAT D'ASSIETTE : INSCRIPTION

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³ total)	Surface (ha)	Régler: Non Régulée	Année prévue aménagement	Nouvelle proposition²	Destination¹		Mode de commercialisation prévisionnel					
							Délivrance (m³)	Vente (m³)	Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
									Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
42	RS	576	12.00	Coupe réglée	2026	2025			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19 c	A3	80	2.11	Non réglée	2017	2025			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	A3	200	5.00	Coupe réglée	2025	2025			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le conseil à l'unanimité choisit les modes de commercialisation et de mise à disposition de bois à l'acheteur sur pied et façonné.

7°) Acquisition des parcelles aux héritiers HARDMEYER

Les héritiers de Mr et Mme Hardmeyer Marcel sont revenus vers nous concernant l'acquisition des parcelles sises au prix de 13 500 € :

A 680	Pré Boudet	2a05	Terre
I 314	Bosc Esthève	4ha49a10	BT

Cette acquisition avait été suspendue en 2018 car la succession n'avait pas été réglée. Il vous est proposé de délibérer à nouveau pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Le conseil à l'unanimité approuve ledit rapport

8°) Demande de subvention la Murataise

L'association 2SEO_LA MURATAISE organise depuis 3 ans une course de vélo au sein de notre commune. Cette année, deux épreuves seront ajoutées, course à pied le samedi ainsi que parcours VTT.

Cet évènement génère des frais importants et les partenaires financiers sont difficiles à convaincre.

L'association 2SEO nous sollicite afin d'obtenir une subvention de 1000 € pour l'évènement qui se déroulera le 7 et 8 juin 2025. Elle souhaite également bénéficier de cette même subvention pour la manifestation qui a eu lieu en 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité demande à reporter cette demande au prochain conseil.

9°) Demande de subvention Los Cantaïres de la Montanha

L'association Los Cantaïres de la Montanha est une chorale créée en novembre 2024 et composée de 6 membres. Elle a pour but d'animer les après-midis dans les maisons de retraite et les rassemblements des aînés.

Ils sollicitent la commune afin d'obtenir une subvention pour permettre le bon fonctionnement de l'association et contribuer à l'achat du matériel sonore nécessaire à hauteur de 400 euros

Le conseil à l'unanimité de verser une subvention de 400 euros.

10°) Convention de mise à disposition – CEPE DE L'ESCUR

La société CEPE DE L'ESCUR nous propose une convention de mise à disposition en vue de l'installation d'un panneau de sensibilisation concernant la présence de chiroptères dans et aux abords de la Grotte des fées. Le panneau sera installé sur une emprise du terrain parcellé H 607 au lieu-dit Boissezon de Masviel.

Celle-ci prendra effet le jour de la signature et prendra fin en 2064.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

11°) Convention de Mise à Disposition de déblais

La commune propose de signer une convention avec les entreprises AVEROUS et COLLET afin de définir les modalités de mise à disposition des déblais stockés sur les parcelles E1 129 ET E1 132 appartenant à la commune pour réemploi de ces matériaux sur leurs chantiers.

En contrepartie les entreprises COLLET et AVEROUS s'engagent à laisser 1/3 des gravats sur la parcelle pour les besoins de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

12°) Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Il convient de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet : 35 heures pour un poste de cuisinier.

Le conseil à l'unanimité approuve ledit rapport

13°) Avis à émettre concernant le projet de la carrière du Caussarel

Mr Bascoul Brice a présenté par courrier en date du 17 janvier une demande de réouverture d'une carrière de calcaire au lieu-dit « les Caussarels ».

Suite au conseil municipal du 12 février 2025 celui-ci devait informer les habitants de la Fontblanque ainsi que les voisins et Commune proche du projet de la carrière afin que le Conseil Municipal émette un avis.

Un document d'information a été transmis aux intéressés, il vous est donc proposé d'émettre un avis sur le projet

Le conseil municipal est invité à voter à bulletin secret (**5 voix contre et 5 absentions**)

Le conseil municipal donne un avis défavorable au projet de réouverture de la carrière du Caussarel.

14°) Commande mobilier urbain en pale d'éolienne

Thomas DUFFES Responsable du développement chez VALECO nous propose un catalogue de mobilier urbain composé de pales d'éoliennes recyclées.

Les 2 communes d'assise du projet pourront bénéficier :

- D'une prise en charge à hauteur de 5 000 € par commune ;
- Au-delà de ces 5 000 €, une prise en charge de 80%, dans la limite de 4 000 € de soutien supplémentaire.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de choisir la table de jardin couleur rouille.

15°) Projet du Gaec du Castel Réouverture de zone humide (débroussaillage), chez Mr Vergnes l'exploitant

Le projet consiste à effectuer un débroussaillage des saules et autres espèces arborées présents sur l'unité de gestion (3 ha) en laissant les plus gros individus (coupe à ras sans dessouchage). De ce fait la zone humide redeviendra fonctionnelle avec un entretien par du pastoralisme.

La zone ciblée par le projet est située sur des parcelles appartenant à la section de Montégut est propriétaire avec des droits de passage lié au hameau en surplomb.

Le programme présenté par Bassin d'Agout permet de financer à hauteur de 80% hors taxe les travaux, les 20% hors taxe restants sont à la charge du propriétaire, et les 20 % de TVA pourront être récupérés par l'agriculteur en suivant.

Ici, il est demandé à la section de Montégut de payer les 20% HT de reste à charge, ce qui reviendrait à 3536.00€.

Une convention tripartite sera signée avec l'agence Agout Bassin et Mr Vergnes.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet et autorise Mr le Maire à signer la convention.

16°) Renouveau Projet éolien Haut-Languedoc

La commune a signé des conventions de servitudes en 2021 avec la société RES SAS désormais dénommée Q Energy.

Suite au projet de renouvellement du Projet éolien Haut Languedoc (Cambon et Salvergues), la société Q Energy nous propose de signer :

- Un projet d'Avenant à la Promesse de Constitution de Servitudes (identique à celle signée pour le projet éolien de l'Escur) permettant :
 - La précision de l'objet de la servitude de confortement de voirie (anciennement désignée « servitude d'accès ») pour les besoins du projet éolien porté par Q ENERGY ;
 - La précision de la désignation des chemins susceptibles de faire l'objet de cette servitude ;
 - La modification de la rémunération associée à cette servitude de confortement de voirie ;
 - La précision de l'objet de la servitude technique permettant la création d'une plateforme de stockage de matériels et fluidification de circulation des convois pour les besoins du projet éolien porté par Q ENERGY ;
 - La modification de la rémunération associée à cette servitude technique ;
 - L'ajout d'une servitude de surplomb aérien.
- Un projet d'Avenant à la Promesse de Constitution de Servitudes avec la Commune et l'ONF : Permettant la régularisation de notre tableau cadastral afin qu'il corresponde au besoin initial ;

Un projet de Promesse de Constitution de Servitudes avec la Commune et la CEPE de Murat: Permettant d'emprunter le chemin pris à bail par la société CEPE de Murat

Les membres du conseil municipal faisant partie des groupements forestier des Senausses et de Murat ne prennent pas part au vote. (Mr Arribat Bernard, Mr Razimbaud Olivier, Mme Roque Christiane et Mr Vidal Daniel).

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer les conventions liées à ce projet.

17°) Cession du bail de Lucien Cros à Anne-Lise Cros.

Le contrat de bail à ferme de Mr CROS Lucien sur les parcelles ci-dessous est arrivé à échéance le 01 janvier 2025.

SECTION	PARCELLE
A	19-20-51-52-351-352-353-354-355-356-357-360-361-363-364-365-366-367-597-598-770
C	336-337-338-340-341-352-353-354-355-356-358

Anne-Lise CROS souhaite reprendre le bail à son nom, suite à son projet d'installation et à l'obtention de l'autorisation d'exploiter.

Le conseil à l'unanimité accepte que Mme Anne-Lise CROS reprenne le bail de Mr CROS Lucien.

18°) Proposition d'emprunt

La commune souhaite acquérir le local Rouquette, une demande de financement a été effectuée auprès de l'Agence France Locale et du Crédit Agricole.

Après avoir comparé les deux offres, Mr le Maire informe le conseil municipal que deux autres demandes ont été effectuées (Caisse d'épargne et Crédit Agricole).

Le conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à négocier un emprunt pour l'achat du local Rouquette.

19°) Demande de dérogation

Suite à la demande de dérogation à la carte scolaire de Mr Verdeil et Madame Bousquet concernant l'inscription de leur enfant Ulysse Verdeil sur la commune de Moulin-Mage.

Le conseil à l'unanimité refuse la demande de dérogation.

Le Maire,
Daniel VIDAL



Le secrétaire de séance
Bernard DURAND

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'B. Durand', written over a large, light-colored oval shape.